

**DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 A 18 H 30**

**Elus : 15** EMMENDOERFFER Jocelyne – NEVEUX Guy – ROMANO Valérie – FREY Nicolas  
HENNEQUIN Marie-Ange - ARNOUX Laurent – ZANNOL Anne – SPIRCKEL  
Patrick – DEHONDT Aline – SCHUMACHER-LEBLANC Anthony – CAVELIUS  
Laura – ETIENNE Pascal – DELOFFRE Tiziana – CARTON Julien – BARZIC  
Isabelle

**En fonction : 15**

**Présents : 08** pour les points 1 et 2

**Présents : 09** pour les points 3, 4, 5, 6 et 7

**Présents : 08** pour les points 8, 9, 10, 11 et 12

**Absents**

**excusés : 3** Anne ZANNOL qui a donné pouvoir à Jocelyne EMMENDOERFFER  
Laurent ARNOUX qui a donné pouvoir à Guy NEVEUX  
Nicolas FREY qui a donné pouvoir à Marie-Ange HENNEQUIN

**Absentes non**

**excusées : 2** Isabelle BARZIC, Aline DEHONDT

Pascal ETIENNE a donné pouvoir à Patrick SPIRCKEL pour les points 1 et 2

Anthony SCHUMACHER-LEBLANC a donné pouvoir à Tiziana DELOFFRE jusqu'au point 7

Tiziana DELOFFRE a donné pouvoir à partir du point 8 à Laura CAVELIUS

**Convocation envoyée le 24 mars 2025**

**Secrétaire de séance : Marie-Ange HENNEQUIN**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025**
- 2) COMPTE DE GESTION 2024**
- 3) COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
- 4) AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) TAXES COMMUNALES**
- 6) BUDGET 2025**
- 7) SUBVENTIONS**
- 8) DIA**
- 9) OUVERTURE DE POSTE**
- 10) EMPLOIS D'ETE**
- 11) ACHAT D'UNE TONDEUSE**
- 12) PANNEAU D'INFORMATION**

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025**

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 février 2025.

Ce compte-rendu est approuvé, par 13 voix pour, sans apporter de modification.

## **2) COMPTE DE GESTION 2024**

Madame Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances, rappelle que le compte de gestion représente les comptes du comptable public et qu'il doit être conforme au compte administratif qui représente les comptes de l'ordonnateur.

Vu l'avis favorable de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

Approuve le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

*Arrivée de Pascal Etienne en séance*

## **3) COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Madame le maire donne la parole à Mesdames Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances et Marie-Christine Haller, secrétaire comptable, et quitte la salle.

Madame Valérie Romano présente les comptes de l'année 2024.

### **1) Fonctionnement :**

a) Recettes :	2 532 974,12 €	(1 838 564,49 – exercice 2024 + 694 409,63 – report 2023)	
b) Dépenses :	1 547 776,45 €		
		RESULTAT (a-b)	<b>985 197,67 Euros</b>

### **2) Investissement :**

a) Recettes :	337 452, 24 €	(332 482,85– exercice 2024 + 4 969,39 – report 2023)	
b) Dépenses :	655 836,09 €		
		RESULTAT (a-b)	<b>- 318 383,85 Euros</b>

### **3) Restes à réaliser :**

a) Recettes :	169 108,15 €		
b) Dépenses :	486 356,40 €		
		RESULTAT (a-b)	<b>- 317 248,25 Euros</b>

### **4) Besoin de financement :**

(2) Résultat :	- 318 383,85 €		
(3) Report :	- 317 248,25 €		
		RESULTAT (a+b)	<b>- 635 632,10 Euros</b>

## **Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :**

(1) Résultat de fonctionnement :	985 197,67 €
(4) Résultat besoin de financement :	- 635 632,10 €

RESULTAT (1-4) **349 565,57 Euros**

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

**002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) : recettes de fonctionnement 349 565,57 Euros**

**001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) : dépenses d'investissement - 318 383,85 Euros**

Vu l'avis favorable de la commission « finances », le conseil municipal prend acte du compte administratif 2024 et donne quitus à Madame le maire pour la gestion financière des comptes 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 11 voix pour (Madame le maire ne pouvant délibérer sur le compte administratif), le compte administratif 2024 ainsi présenté.

### **4) AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 985 197,67 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE (2024) + 290 788,04 Euros

B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (2023) + 694 409,63 Euros

**C) RESULTAT A AFFECTER : A + B (hors restes à réaliser) + 985 197,67 Euros**

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT  
- Déficit (déficit de financement R001) - 318 383,85 Euros

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT  
- besoin de financement - 317 248,25 Euros

F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E - 635 632,10 Euros

### **DECISION D'AFFECTATION**

AFFECTATION EN RESERVE R1068 en investissement 635 632,10 Euros

REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 349 565,57 Euros  
(résultat à affecter : ligne C moins Réserve ci-dessus)

Vu l'avis favorable de la commission « finances », le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 13 voix pour, l'affectation du résultat 2024 ainsi présentée.

## 5) TAXES COMMUNALES

Madame le maire présente au conseil municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnelles de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Elle précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 voix pour, décide d'appliquer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 23,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 36,77 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	: 9,99 %

Charge Madame le maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

## 6) BUDGET 2025

Mesdames Valérie Romano, adjointe au maire en charge des finances et Marie-Christine Haller, secrétaire comptable, présentent le budget 2025.

### Section de fonctionnement

- Dépenses prévues	2 194 821,57 €
Dont virement à la section investissement	510 000,00 €
- Recettes prévues	2 194 821,57 €
Dont excédent 2024	349 565,57 €

### Section d'investissement

- Dépenses prévues	1 532 373,79 €
- Recettes prévues	1 532 373,79 €

Vu l'avis favorable de la commission « finances » et après examen, le conseil municipal approuve, par 13 voix pour, le budget 2025 ainsi présenté, charge Madame le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy et remercie le travail accompli par Madame Marie-Christine Haller, Adjoint administratif en charge des finances.

## 7) SUBVENTIONS

Après examen par la commission « associations » des demandes de subvention, lesquelles sont régies par des critères spécifiques (nombre d'adhérents (communes et extérieurs), montants des cotisations, animations...), et vu son avis favorable, Monsieur Guy Neveux, premier adjoint en charge des associations, présente les montants qui pourraient être retenus par le conseil municipal, eu égard à ce qui précède :

A.C.M.F	700 €	13 voix pour
A.P.E.I.	1 400 €	13 voix pour
Argancy pétanque	1 500 €	12 voix pour, 1 abstention
Association des cavaliers propriétaires	800 €	13 voix pour
Amicale de la pêche	1 500 €	13 voix pour
Amicale des donneurs de sang	300 €	13 voix pour
Amicale du personnel	5 700 €	13 voix pour
Bootleggers	1 000 €	13 voix pour
Comité de gestion	10 000 €	13 voix pour
CYVM	800 €	13 voix pour
Ecole Buissonnière	1 500 €	13 voix pour
Ecole Intercommunale de musique et danse	13 803,02 €	13 voix pour
Familles rurales	300 €	13 voix pour
Inter association	1 000 €	12 voix pour, 1 abstention
Loisirs et partage	1 000 €	13 voix pour
Orchestre d'Harmonie Intercommunal	2 567,67 €	13 voix pour
Quad 9	500 €	13 voix pour
Studio mécanique	500 €	13 voix pour
Tennis club Argancy	2 000 €	13 voix pour
U.S. Argancy	3 000 €	13 voix pour
1 rose 1 espoir	500 €	13 voix pour
<b>TOTAUX</b>	<b>50 370,69 €</b>	

Vu l'avis favorable de la commission « associations », vu les remarques émises, le conseil municipal accepte les montants alloués aux associations indiqués sur le tableau ci-dessus pour l'année 2025. Charge Madame le maire d'appliquer cette décision.

### Concernant l'association « Rugby Loisirs »

Monsieur Guy Neveux informe le conseil municipal que la demande de subvention de 800 €uros sera approuvée lors du prochain conseil municipal, la commission « associations » étant dans l'attente d'éléments complémentaires.

Par 13 voix pour, le conseil municipal accepte ce report.

Tiziana Deloffre quitte la séance et donne pouvoir à Laura Cavelius

## 8) DIA

Jocelyne Emmendoerffer, maire, présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- a) non bâti  
Rugy commune d'Argancy  
Section 4 parcelle 615  
superficie 649 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, par 12 voix pour, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande.

## **9) OUVERTURE DE POSTE**

Madame le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, suite à l'inscription au tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, accepte cette ouverture de poste et charge Madame le maire de l'exécution de cette décision.

## **10) EMPLOI D'ETE**

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher dans la limite des besoins, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2025.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, donne pouvoir à Madame le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

## **11) ACHAT D'UNE TONDEUSE**

Monsieur Guy Neveux, 1er adjoint en charge des services techniques, informe le conseil municipal de l'utilité de remplacer une tondeuse vu son état de vétusté (plus d'une vingtaine d'années), réparations conséquentes approchant les 20 000 €uros et l'impossibilité de plus en plus fréquente pour trouver des pièces adéquates.

Sur ce constat, il est proposé l'achat d'une nouvelle tondeuse.

3 entreprises ont été consultées :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - L'entreprise Mecavista<br>pour un montant de | 31 500,00 €uros HT |
| - L'entreprise Rocha<br>pour un montant de     | 31 225,00 €uros HT |
| - L'entreprise Ackermann<br>pour un montant de | 34 900.00 €uros HT |

Monsieur Guy Neveux propose de retenir l'entreprise Mecavista pour l'achat de cette tondeuse proposant un paiement sur 60 mois.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, autorise Madame le maire à signer le devis ainsi présenté.

## **12) PANNEAU D'INFORMATION**

Dans le but d'informer toujours plus et toujours mieux les habitants, Madame Valérie Romano, adjointe au maire, propose l'installation d'un panneau d'information entre Argancy et Olgy au niveau de la salle des fêtes.

Une étude a été lancée et fait ressortir les critères suivants :

- panneau double face, de dimension de 2 m<sup>2</sup> (2 x 1m), en portrait ou paysage, d'une hauteur sous écran de 2,30 m,
- possibilité d'achat ou de location sur 60 mois.

En attendant la réception de devis, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la pertinence de cette installation.

Par 12 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable pour l'installation d'un panneau d'information.

Fin de la séance : 20 h 10